Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212200646-20251124-D2025_81-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2025.81

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 24 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 18 novembre 2025*
***Présents** : Jérôme LEJART, Maire - Évelyne MINIER - Martine LE BOZEC - Claude TAUVRY, Adjoints - Daniel RÉAU - Fabienne LE BRIS - Philippe POCHON - Nina CORLAY - Annick GUYON - Xavier CERTAIN - Françoise RAOUL - Marilyn LE MOIGN et Isabelle LE DREFF*
***Absents excusés** : Marine CHETODEL - Christian LABETOULLE*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Personnel – Modification d'un emploi permanent Commune de moins de 1 000 habitants

***Vu** le Code général des collectivités territoriales,*
***Vu** le Code général de la fonction publique,*

Le Maire rappelle à l'Assemblée :
***Conformément** à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.
Le poste d'agent d'entretien – propreté des locaux communaux évolue avec le départ en retraite de l'agent actuellement en poste, une réorganisation permet la diminution de la DHS actuelle de 26,50 h à une DHS de 25,00 h.

***Considérant** le tableau des effectifs,*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** :

- **décide** la modification, à compter du **1er janvier 2026** d'un emploi permanent au grade d'**Adjoint Technique** à temps non-complet ; à raison de 25 heures hebdomadaires annualisés pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien – propreté des locaux communaux.
- **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

--

Fait et délibéré le 24 novembre 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE GOUAREC 22570